FIBRE ACADEMY

CENTRE DE FORMATION FIBRE OPTIQUE & FTTH

STAGIAIRES · 2026

Livret d'accueil

Toutes les informations utiles au bon déroulement de votre parcours de formation.

FORMATION

Technicien fibre optique FTTH

DURÉE

100 heures
13 jours

CONTACT

contact@fibreacademy.fr
06 23 46 82 75

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Bienvenue !

Vous êtes concerné par une session de formation proposée par notre organisme et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre centre de formation !

Vous trouverez ci-après les principales informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation :

01 Présentation de l'organisme de formation
02 Notre offre de formation
03 Équipe pédagogique
04 Organisation logistique
05 Accessibilité
06 Déroulement de la formation
07 Règles de fonctionnement
08 Modalités pédagogiques
09 Moyens techniques et pédagogiques
10 Programme de formation
11 Les différents pôles
12 Organigramme
13 Contacts et réclamations
14 Règlement intérieur
15 Conditions générales d'utilisation

1 Présentation de l'organisme de formation

Reda BEHJAOUI (Fibre Academy) est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **11757711075** auprès du préfet de la région Île-de-France – cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Fibre Academy est un organisme de formation spécialisé dans l'installation et le raccordement de réseaux fibre optique FTTH. Nous accompagnons les futurs professionnels et les professionnels à mieux prendre en charge les sujets liés à ces thématiques dans leurs pratiques professionnelles.

À la demande du prescripteur et en fonction des actions de formation, BEHJAOUI Reda peut intervenir avec d'autres formateurs indépendants spécialisés dans les champs d'action de Fibre Academy.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

2 Notre offre de formation

Fibre Academy organise des formations dans le domaine de l'installation et du raccordement de réseaux fibre optique FTTH. Ce sont des formations qui se déroulent en présentiel, en Île-de-France : le lieu exact de votre session est précisé dans votre convocation.

La formation à laquelle vous allez participer répond à une demande précise de votre organisation ou à une initiative personnelle. La personnalisation s'est faite à la suite d'un rendez-vous qui a déterminé :

- le thème à traiter ;
- le contexte et les enjeux ;
- les objectifs pédagogiques souhaités ;
- les méthodes pédagogiques privilégiées ;
- la durée de la formation, en tenant compte de votre environnement professionnel.

L'ensemble de notre offre est accessible sur notre site internet : **fibreacademy.fr**.

3 Équipe pédagogique

RB

BEHJAOUI Reda – Gérant et formateur

BEHJAOUI Reda est formateur depuis 2026. Responsable de l'organisme de formation, il organise, encadre et anime les actions de formation.

Technicien spécialisé en installation de fibre optique FTTH, il exerce sur le terrain depuis 2021 : formation de technicien fibre optique chez Solutions 30, partenaire d'Orange (2021), auto-entrepreneur en installation fibre optique depuis 2021, stage de technicien fibre optique chez Orange France (2023).

Contact : contact@fibreacademy.fr – 06 23 46 82 75

4 Organisation logistique

Notre organisme contacte toujours les stagiaires par e-mail à J-7 en retransmettant les informations essentielles liées à la formation.

Fibre Academy s'assure auprès de l'entreprise :

- de la conformité des locaux selon la réglementation prévue en termes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité ;
- de la mise à disposition de matériels de type paperboard ou vidéoprojecteur demandés lors de l'entretien de préparation de la formation.

Ou bien auprès du stagiaire :

- de la conformité des moyens personnels pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Fibre Academy est votre interlocuteur pendant la formation et fait le lien avec votre responsable pour toute question relative à l'organisation de la formation.

5 Accessibilité

Toutes nos formations sont accessibles et adaptables aux personnes en situation de handicap, et nous veillons au respect des conditions d'accueil. Tous nos formateurs et intervenants y sont sensibilisés.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec le **référent handicap : BEHJAOUI Reda** – contact@fibreacademy.fr – 06 23 46 82 75.

Coordonnées des partenaires handicap

Partenaire	Coordonnées	Contact
AGEFIPH Île-de-France	Bastien GIESBERGER, M'Ballo SECK Contact par e-mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
MDPH 75 – Paris	69 rue de la Victoire, 75009 Paris	01 53 32 39 39 ou 0 805 80 09 09 (numéro vert) contact@mdph.paris.fr
Cap emploi 75 – Paris	43 bis rue d'Hautpoul, 75019 Paris	01 44 52 40 60
APAJH – Association pour adultes et jeunes handicapés	Fédération APAJH 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15	

6 Déroulement de la formation

En amont de la formation, tous les stagiaires reçoivent un e-mail de convocation dédié à la formation. Cet e-mail reprend les informations suivantes :

- le programme détaillé de la formation ;
- la convocation précisant les horaires et le lieu de la formation, avec le plan si nécessaire ;
- notre règlement intérieur ;
- les coordonnées du formateur en charge de votre session.

Pendant le face-à-face pédagogique, en complément du suivi du programme, des ajustements sont effectués pour assurer la bonne réalisation de la formation, et vous êtes régulièrement sollicité pour formuler vos éventuelles insatisfactions, difficultés ou contraintes à des fins d'ajustement.

Une feuille de présence signée par vous et par le formateur, par demi-journée de formation, justifie de la réalisation de la formation.

En fin de formation, il vous est proposé de remplir un questionnaire de satisfaction. La prise en compte de vos réponses permet l'amélioration de la qualité des formations ultérieures. Une attestation de fin de formation vous est remise à l'issue de la formation.

7 Règles de fonctionnement

Les formations représentent un moment de partage entre les stagiaires et le formateur, dans le respect de chacun. Il est donc essentiel :

- de respecter les horaires de formation et les temps de pause ;
- en cas d'absence, de prévenir le formateur ou votre référent dans l'entreprise ;
- d'émarger la feuille de présence le matin et l'après-midi ;
- de participer activement aux échanges au cours de la formation ;
- de respecter la parole des autres participants et d'adopter un comportement bienveillant ;
- de garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges avec le groupe ;
- d'oser demander des explications quand les choses ne sont plus très claires ;
- de respecter l'environnement de formation ;
- de donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer ;
- de respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le règlement intérieur.

8 Modalités pédagogiques

Contenu de votre formation

À l'inscription au programme de formation que vous allez suivre, vous avez renseigné (ou votre employeur) un questionnaire d'analyse de vos besoins afin de :

- valider les objectifs de la formation que vous allez suivre ;
- anticiper les connaissances et les compétences visées ;
- exprimer d'éventuelles attentes ou souhaits autour d'une situation professionnelle vécue ou d'une question technique particulière.

Ce questionnaire prévoit également la prise en charge de situations ou difficultés telles qu'un handicap physique ou la maîtrise de la langue française. Une assistance a été envisagée au préalable, au cas par cas.

Un contrat ou une convention de formation a été édité, auquel est annexé le programme détaillé de la formation, mettant en parallèle les objectifs de formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les moyens d'encadrement et les modalités d'évaluation des acquis et de satisfaction des apprenants.

Convocation à la session de formation

La convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre vous a été adressée par e-mail (ou à votre employeur). Elle mentionne :

- le titre de la formation ;
- le nom du formateur ;
- les coordonnées de votre contact chez Fibre Academy ;
- les objectifs opérationnels visés ;
- les modalités de l'évaluation des nouveaux acquis ;
- le planning indiquant les dates et durées ainsi que les heures et les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation.

Démarche pédagogique

Nos démarches de formation sont personnalisées et s'intègrent à l'intérieur d'une action globale qui déploie les compétences acquises dans le travail au quotidien.

Le questionnaire d'analyse de votre besoin de formation que vous nous avez fait parvenir a été transmis à votre formateur. Si vos demandes sont d'intérêt général et entrent dans le champ du programme que vous avez choisi, elles sont intégrées au contenu de la formation.

Déroulement de votre formation

Votre formateur inaugure la session par la présentation du sujet de la formation, avec un échange sur la formation à venir. Celui-ci fait partie intégrante de la stratégie pédagogique et vise l'expression par chacun de ses attentes et, éventuellement, de questions spécifiques qui seront traitées dans les mêmes conditions et limites que celles posées en amont de la formation.

Les supports de formation ne sont qu'un repère dans le déroulé pédagogique. La formation pratique est fortement privilégiée afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles, à mettre en application dès la rencontre d'une situation réelle.

Le formateur s'appuie également sur votre participation et votre expérience afin de compléter et développer vos connaissances et pratiques professionnelles au contact des autres participants.

Méthodes pédagogiques

Chaque formation s'organise autour d'une alternance de séquences théoriques et pratiques, ainsi que de différents apports didactiques :

- dispositifs d'expérimentation ;
- exercices d'application par des études de cas réels, QCM ou questions ouvertes ;
- études et analyses de documents réglementaires ou techniques.

Chacun de ces apports pédagogiques fait l'objet d'un corrigé par le formateur et d'un débat sur l'expérience vécue. Il en est de même pour les évaluations intermédiaires des acquis réalisées en fin de module.

Ressources documentaires

Selon le programme de la formation, il vous est remis durant la formation :

- les supports pédagogiques (présentations…) fournis par votre formateur ou envoyés par e-mail en fin de formation ;
- les énoncés et outils des exercices ainsi que des études de cas pour les travaux en grand groupe ou en sous-groupes ;
- les liens de logiciels ou de sites web permettant la réalisation d'exercices d'application ou la lecture de leurs contenus ;
- la démonstration du formateur pour la présentation de techniques spécifiques.

Présence et assiduité

Les horaires de formation fixés ne peuvent pas être modifiés et restent maintenus pour chaque séquence. Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par une feuille d'émargement collective ou individuelle.

Contrôle des connaissances

Votre formation se clôture par une évaluation finale permettant de valider l'acquisition des apprentissages. Elle est réalisée sous les formes suivantes :

- évaluation continue des compétences ;
- exercices pratiques de raccordement FTTH ;
- mises en situation professionnelles ;
- questionnaires techniques ;
- évaluation pratique finale ;
- QCM de fin de formation ;
- validation des compétences acquises par le formateur.

Votre formateur formalise les résultats de votre évaluation sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre sur une attestation de fin de formation qu'il vous remet le dernier jour.

L'attestation de fin de formation vous appartient. Elle est à conserver, car elle a pour objet de capitaliser les résultats des formations suivies tout au long de votre vie professionnelle, notamment pour les actions de courte durée ne donnant pas lieu à une certification.

Le cas échéant, l'attestation de compétences vous est remise (ou à votre employeur) dans les 15 jours après la formation, après son enregistrement par le service administratif de Fibre Academy.

En cas d'échec aux épreuves d'évaluation des compétences, le responsable de Fibre Academy vous contacte (ou votre employeur) afin d'analyser la situation et de rechercher une solution de formation complémentaire si besoin, afin de prévoir dans les plus brefs délais de nouvelles épreuves.

Évaluation de la satisfaction

En fin de formation en présentiel, il vous est demandé de mesurer votre satisfaction quant à la formation suivie. Cette évaluation se déroule individuellement en ligne, en cliquant sur le lien d'invitation personnel que vous recevez par e-mail de la part de Fibre Academy.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les objectifs opérationnels à atteindre, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de la formation et du formateur au regard des autres sessions réalisées. Fibre Academy dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants, afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée, tant sur le contenu de la formation elle-même que sur les conditions de son déroulement.

9 Moyens techniques et pédagogiques

Les moyens techniques et pédagogiques sont principalement constitués d'une alternance de théorie et de cas pratiques, sur du matériel professionnel :

Soudeuse fibre optique | Cliveuse | Photomètre optique | Réflectomètre optique | Câbles et connectiques FTTH | PTO | PBO | Outillage de raccordement fibre optique | Équipements de protection individuelle | Plateau technique de mise en situation professionnelle | Supports pédagogiques

Des ressources et apports complémentaires peuvent être communiqués à l'apprenant, à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme. L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article « Documentation pédagogique » du règlement intérieur applicable aux stagiaires.

10 Programme de formation

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les techniques d'intervention en fibre optique FTTH

100 heures
13 jours · 10 modules

01 MODULE 1 — Maîtriser les fondamentaux des réseaux fibre optique FTTH — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'identifier l'architecture, le fonctionnement général et les principaux éléments d'un réseau FTTH.

Chapitre 1	Définir le rôle et les missions du technicien fibre optique
Chapitre 2	Comprendre le fonctionnement général d'un réseau FTTH
Chapitre 3	Différencier les technologies cuivre et fibre optique
Chapitre 4	Identifier l'architecture NRO → PM → PBO → PTO
Chapitre 5	Découvrir et manipuler les principaux matériels et connectiques FTTH

Évaluation module 1

02 MODULE 2 — Maîtriser les composants et équipements d'un réseau FTTH — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'identifier, différencier et préparer les principaux équipements utilisés dans une installation FTTH.

Chapitre 1	Identifier les équipements NRO, PM, PBO et PTO
Chapitre 2	Différencier les différents types de câbles fibre optique
Chapitre 3	Identifier les connecteurs et jarretières fibre optique
Chapitre 4	Lire et interpréter un plan simple de câblage FTTH
Chapitre 5	Préparer les câbles et repérer les fibres avant intervention

Évaluation module 2

03 MODULE 3 — Maîtriser les règles de sécurité et la préparation d'un chantier FTTH — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'organiser et sécuriser une intervention fibre optique conformément aux règles de prévention applicables.

Chapitre 1	Identifier les principaux risques liés aux interventions fibre optique
Chapitre 2	Utiliser correctement les équipements de protection individuelle
Chapitre 3	Mettre en sécurité et baliser une zone d'intervention
Chapitre 4	Organiser et préparer un chantier fibre optique
Chapitre 5	Préparer et contrôler le matériel nécessaire avant intervention

Évaluation module 3

04 MODULE 4 — Maîtriser les techniques de raccordement fibre optique — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de préparer une fibre optique en vue de son raccordement dans le respect des règles de l'art.

Chapitre 1	Comprendre les principes du raccordement fibre optique
Chapitre 2	Identifier les différentes méthodes de câblage FTTH
Chapitre 3	Appliquer les règles et bonnes pratiques d'installation
Chapitre 4	Réaliser le dénudage d'un câble fibre optique
Chapitre 5	Nettoyer, préparer et cliver une fibre avant raccordement

Évaluation module 4

05 MODULE 5 — Maîtriser les techniques de soudure fibre optique — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de réaliser, contrôler et protéger des soudures fibre optique conformes aux exigences professionnelles.

Chapitre 1	Comprendre le fonctionnement d'une soudeuse fibre optique
Chapitre 2	Régler et utiliser une soudeuse fibre optique
Chapitre 3	Réaliser des soudures par fusion
Chapitre 4	Identifier et corriger les défauts de soudure
Chapitre 5	Protéger, ranger et lover les fibres après soudure

Évaluation module 5

06 MODULE 6 — Maîtriser les mesures et contrôles d'un réseau FTTH — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'effectuer des mesures optiques, d'interpréter les résultats obtenus et de vérifier la conformité d'une liaison FTTH.

Chapitre 1	Comprendre les principes des mesures optiques
Chapitre 2	Utiliser un photomètre et une source optique
Chapitre 3	Réaliser une mesure de puissance optique
Chapitre 4	Réaliser un contrôle de continuité d'une liaison
Chapitre 5	Interpréter les résultats et identifier une liaison conforme ou défaillante

Évaluation module 6

07 MODULE 7 — Maîtriser l'installation client FTTH — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de réaliser une installation client FTTH complète, propre et conforme aux règles professionnelles.

Chapitre 1	Identifier les différentes étapes d'une installation client FTTH
Chapitre 2	Déterminer l'emplacement adapté d'une PTO
Chapitre 3	Réaliser le passage et le cheminement du câble
Chapitre 4	Poser et raccorder une prise terminale optique
Chapitre 5	Contrôler la conformité et les finitions de l'installation réalisée

Évaluation module 7

08 MODULE 8 — Maîtriser le diagnostic et le dépannage d'une installation FTTH — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'identifier, localiser et corriger les dysfonctionnements courants rencontrés sur une installation fibre optique.

Chapitre 1	Identifier les principales pannes rencontrées sur un réseau FTTH
Chapitre 2	Analyser les causes et symptômes d'un dysfonctionnement
Chapitre 3	Appliquer une méthode structurée de diagnostic
Chapitre 4	Utiliser les appareils de mesure pour localiser un défaut
Chapitre 5	Corriger un incident et contrôler le rétablissement de la liaison

Évaluation module 8

09 MODULE 9 — Maîtriser une intervention FTTH complète en environnement professionnel — 28 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de réaliser une intervention FTTH complète en autonomie, d'intervenir sur différents équipements du réseau et d'analyser la qualité d'une installation professionnelle.

Chapitre 1	Préparer et réaliser une intervention FTTH complète en conditions professionnelles
Chapitre 2	Réaliser des opérations de raccordement, soudure et lovage sur un PBO
Chapitre 3	Réaliser le cheminement et le lovage d'une jarretière au PM
Chapitre 4	Identifier les défauts et malfaçons sur des installations PTO, PBO et PM
Chapitre 5	Découvrir les réalités du métier, les attentes des entreprises, le recrutement et l'activité indépendante

Évaluation module 9

10 MODULE 10 — Évaluer les compétences professionnelles acquises — 8 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de démontrer la maîtrise des connaissances théoriques et des compétences pratiques acquises durant l'ensemble de la formation.

Chapitre 1	Réaliser une évaluation théorique des connaissances FTTH par QCM
Chapitre 2	Analyser et corriger collectivement les résultats de l'évaluation théorique
Chapitre 3	Réaliser une mise en situation professionnelle de raccordement fibre optique complet
Chapitre 4	Contrôler la conformité de l'installation et interpréter les mesures réalisées
Chapitre 5	Réaliser le bilan individuel de fin de formation et valider les compétences acquises

Évaluation module 10

11 Les différents pôles

Pôle administratif

Le pôle administratif se construit autour de deux axes : admission et support.

Service	Mission	Missions détaillées
Service admission	Accueil	Assurer l'accueil téléphonique et physique des visiteurs
Service admission	Gestion des missions	Assurer l'organisation logistique des formations Gérer les déplacements des intervenants
Service support	RH	Traiter les gestions de carrières Recueillir les besoins en formation des personnels, rédiger et suivre le plan de formation
Service support	Interface	Assurer l'interface avec les différents partenaires (gestion des conventions...) Assurer l'interface avec les stagiaires (délivrance des attestations...)
Service support	Gestion financière	Mise en place du budget et son exécution Suivi des conventions Suivi des facturations

> **Engagement :** le pôle administratif s'engage à ce que chaque demande de contact soit prise en charge et à ce que les stagiaires puissent être accompagnés au mieux pendant toute la durée de leur formation.

Pôle compétences

Le pôle compétences accompagne les stagiaires dans l'acquisition et le développement de leurs compétences professionnelles.

Mission	Missions détaillées
Conception	Définir le contenu pédagogique et le déroulement de la formation Mettre en place des techniques d'évaluation Proposer de nouvelles techniques pédagogiques et outils facilitant l'apprentissage d'un savoir
Formation	Contribuer au bon déroulement des actions de formation Élaborer et animer des cycles de formation Veiller aux éventuels abandons Évaluer les résultats
Veille	Assurer la veille pédagogique et technique dans son domaine d'intervention

> **Engagement :** le pôle compétences se mobilise pour que les stagiaires puissent acquérir les compétences et connaissances nécessaires à la reprise d'une activité et à la construction de leur projet professionnel.

Pôle communication

Le pôle communication veille à ce que l'ensemble des parties prenantes reçoivent une information claire, en temps utile.

Mission	Missions détaillées
Partenariats	Développer des partenariats avec l'organisme de formation
Communication	Créer des supports d'édition (dépliant, affiche, bandeau, rapports...) Gérer la communication interne et externe Assurer l'animation de Fibre Academy

Engagement : il s'engage à ce que tous les stagiaires soient informés des conditions d'inscription et de déroulement avant l'entrée en formation.

12 Organigramme

Organigramme nominatif et fonctionnel de l'organisme « Reda BEHJAOUI – Fibre Academy ».



13 Contacts et réclamations

E-MAIL	TÉLÉPHONE	SITE INTERNET
contact@fibreacademy.fr	06 23 46 82 75	fibreacademy.fr

Pour toute réclamation, veuillez nous contacter par e-mail à **contact@fibreacademy.fr** ou utiliser le formulaire de réclamation. Nous répondrons à votre demande dans un délai de 48 heures.

14 Règlement intérieur

Règlement intérieur pour les stagiaires de la formation professionnelle continue

I – Préambule

Reda BEHJAOUI est un organisme de formation professionnelle indépendant. Reda BEHJAOUI est domiciliée au 78 AVENUE DES CHAMPS ELYSÉES, 75008 - PARIS

Enregistré sous le numéro 11757711075 auprès du préfet de région Île-de-France

Le présent Règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par Reda BEHJAOUI dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions :

- Reda BEHJAOUI sera dénommé ci-après « organisme de formation » ;
- Les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- Le directeur de la formation de Reda BEHJAOUI sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - Dispositions générales

Article 1

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

III - Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par Reda BEHJAOUI, et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par Reda BEHJAOUI et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux de Reda BEHJAOUI soit dans des locaux extérieurs.

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de Reda BEHJAOUI, mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

IV - Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les lieux réservés à cet usage.

Article 6 : Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 7 : Lieux de restauration

Le ou les repas ne sont pas pris en charge par Reda BEHJAOUI. S'ils le désirent, les stagiaires peuvent se restaurer dans un autre lieu de leur choix.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément aux articles R.6342-1 et suivant du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 9 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivant du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

V - Discipline

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par Reda BEHJAOUI et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique ou par courrier. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

Reda BEHJAOUI se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par Reda BEHJAOUI aux horaires d'organisation du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 11 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, OPCO, Transitions Pro, Région, France Travail) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de Reda BEHJAOUI, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent:

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens et de services.

Article 13 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme, garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 14 : Usage du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 15 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 16 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être utilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 17 : Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 18 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Reda BEHJAOUI décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 19 : Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (NDLR : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) ;
- et/ou le financeur du stage.

L'exclusion du stagiaire ne pourra en aucun lieu donner lieu au remboursement des sommes payées pour la formation.

Article 20 : Procédure disciplinaire

A) INFORMATION DU STAGIAIRE

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

B) CONVOCATION POUR UN ENTRETIEN

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation

C) ASSISTANCE POSSIBLE PENDANT L'ENTRETIEN

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

D) PRONONCÉ DE LA SANCTION

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

VI – Représentation des stagiaires

Article 21 : Représentation des stagiaires

Pour les actions de formation à caractère collectif et dont la durée totale dépasse 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et élus. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 22 : Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VII - Publicité et date d'entrée en vigueur

Article 23 : Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de Reda BEHJAOUI

15 Conditions générales d'utilisation

Dernière mise à jour : le 03/05/2026

Le site Internet fibreacademy.fr (ci-après le « Site ») est édité par Reda BEHJAOUI situé au 78 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, immatriculé sous le numéro SIRET 900 789 710 00051.

Reda BEHJAOUI est un organisme de formation proposant des formations à destination des professionnels et futurs professionnels de la fibre optique FTTH.

Article n° 1. Définitions

Les termes dont la première lettre est en majuscule dans les présentes ont la signification suivante :

CGU – Désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site

CGV – Désigne les deux conditions générales de vente des Formations (définies ci-dessous), l'une réalisée à destination des Professionnels et l'autre à destination des Consommateurs, disponibles sur le Site.

Consommateur – Désigne une personne physique majeure achetant une Formation à titre personnel, à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Contenus – Désigne tout élément, donnée, application, logiciel, interface, base de données, œuvre ou composante de toute nature et de tout genre tels que notamment les textes, visuels, images, sons, vidéos, photos, illustrations, dessins, icônes, créations informatiques ou infographiques, animations audio et/ou vidéo du Site, de la Plateforme ou des formations Reda BEHJAOUI.

Durée – Désigne la période durant laquelle la FEL est accessible sur la Plateforme et utilisable par le Professionnel ou le Consommateur, une fois son achat effectué. Dans tous les cas, la Durée maximale d'une FEL est de quatre mois à compter du premier accès.

FEP – Désigne les Formations En Présentiel

FEL – Désigne les Formations En Ligne

Informations Confidentielles – Désigne toutes les informations et données quelle qu'en soit la nature et notamment techniques, commerciales, stratégiques ou financières, ainsi que, notamment et de manière non exhaustive, tous documents de toute nature, écrits ou imprimés, tous Contenus, échantillons, modèles, maquettes, spécifications, logiciels, produits, rapports, descriptifs, états financiers, prévisions, études de marchés, savoir-faire et autres présentés comme confidentiels par l'une Reda BEHJAOUI, le Professionnel ou le Consommateur et transmis sur le Site ou via la Plateforme par écrit, oral ou par tout autre moyen.

Professionnel – Désigne le professionnel exerçant son activité soit de manière indépendante sous une forme immatriculée sous un numéro SIREN, soit sous la forme d'une personne morale de droit privé ou de droit public. Le Professionnel peut désigner plusieurs Stagiaires comme bénéficiaires des FEL ou FEP.

Site – Désigne le site internet fibreacademy.fr

Visiteurs – Désigne les personnes physiques ou morales qui consultent le Site ou s'inscrivent à la newsletter sur le Site.

Article n° 2. Objet des CGU

Les présentes conditions générales d'utilisation du Site (ci-après « CGU ») établissent les règles selon lesquelles Reda BEHJAOUI met à disposition de tout internaute des informations ainsi que son offre de services, et qui s'appliquent à toute personne ayant accès ou consultant le Site (ci-après les « Visiteurs »). La poursuite de la navigation par le Visiteur sur le Site emporte acceptation des présentes CGU.

Reda BEHJAOUI se réserve le droit de mettre à jour et de changer les CGU à tout moment et sans notification préalable. Cette modification ne vaut que pour l'avenir, et s'applique à toute nouvelle caractéristique du Site. La poursuite de la navigation par le Visiteur sur le Site emporte acceptation de la nouvelle version des CGU.

Article n° 3. Offres Reda BEHJAOUI

Reda BEHJAOUI commercialise des formations à destination des Professionnels :

- Soit en présentiel en réunissant en un même lieu les Professionnels inscrits pour des ateliers
- Soit à distance via des contenus de formation mis à disposition en ligne via le Site et la plateforme d'accès aux contenus (ci-après la « Plateforme »).

Reda BEHJAOUI commercialise également des formations à destination des Consommateurs à distance via des contenus de formation mis à disposition en ligne via le Site et la Plateforme.

Tous les formateurs Reda BEHJAOUI déclarent, au début de chaque année civile, les liens pouvant entraîner un conflit d'intérêt et s'engagent à respecter les obligations et engagements suivants : devoir de probité, d'indépendance, d'impartialité, de confidentialité, de professionnalisme et de réserve.

Les programmes des formations sont recensés sur le Site dans des catalogues distincts selon qu'il s'agit d'une Formation En Présentiel (FEP) ou d'une Formation En Ligne (FEL). Ces programmes sont prévisionnels : il peut y avoir des modifications de dernière minute, aussi bien sur le contenu des interventions que sur le profil des intervenants. Ils sont détaillés par fiches thématiques dans les catalogues des formations, précisant également les modalités de suivi et les types d'évaluation.

Article 3.1. Formations En Présentiel (FEP)

Les Formations En Présentiel ne sont pas réservées aux Professionnels et ne sont pas proposées à la vente sur le Site et la Plateforme. Elles réunissent des publics divers et variés en Île-de-France, dans les locaux précisés dans la convocation, autour de séances de formation en salle consacrées aux problématiques liées au MAÎTRISER LES TECHNIQUES D'INTERVENTION EN FIBRE OPTIQUE FTTH. L'ensemble des Contenus des formations et des cours des FEP sont remis pendant ou à l'issue de la FEP.

À l'issue de la FEP, un questionnaire de satisfaction est adressé aux participants, par courrier électronique, le dernier jour de la formation. Un second questionnaire est adressé quatre (4) mois à compter de la fin de la formation.

Pour passer commande d'une FEP, Reda BEHJAOUI invite tout Visiteur à entrer directement en contact avec l'adresse suivante : contact@fibreacademy.fr.

Article 3.2. Formations En Ligne (FEL)

Les Formations En Ligne sont réservées aux Professionnels et aux Consommateurs qui passent commande des FEL après acceptation des CGV. Les Visiteurs sont expressément renvoyés à ces derniers.

Article n° 4. Conditions d'utilisation du Site

Article 4.1. Navigation sur le Site

Le Site présente par défaut les contenus et fonctionnalités suivantes :

La présentation de Reda BEHJAOUI, de ses principes et de ses formateurs ; Un fil d'actualités ; Une rubrique dédiée aux prochaines formations ; Le catalogue des formations proposées par Reda BEHJAOUI; et d'autres services décrits séparément dans les présentes CGU.

Il est recommandé, pour accéder à ces fonctions de manière optimale, d'utiliser les navigateurs suivants :

Microsoft Edge 15 et ses versions ultérieures ; Internet Explorer 9 et ses versions ultérieures ; Firefox 3.6 et ses versions ultérieures ; Safari 7 et ses versions ultérieures ; Chrome 7 et ses versions ultérieures ; Opera 12 et ses versions ultérieures.

Le Professionnel doit s'assurer qu'il dispose et qu'il a mis à disposition du ou des Apprenant(s) des matériels, logiciels, configurations et autres éléments permettant une connexion suffisante à Internet ainsi que l'accès au Site et à la Plateforme, sous sa seule responsabilité.

Article 4.2. Liens vers d'autres sites

Reda BEHJAOUI propose sur le Site des liens hypertexte vers des sites tiers. Ces liens sont établis en fonction de l'intérêt du contenu proposé par ces sites, au moment où les liens ont été créés. Cependant, ces sites tiers étant par nature indépendants de Reda BEHJAOUI, ils peuvent évoluer ensuite sans préavis et Reda BEHJAOUI ne peut donc pas garantir la pérennité des contenus accessibles par ces liens au fil du temps.

En conséquence, Reda BEHJAOUI ne saurait être tenue pour responsable des contenus accessibles à partir des liens, et décline toute responsabilité éditoriale à ce titre. Tout Visiteur observant un lien présent sur le Site et conduisant à un contenu qui semble obsolète ou inapproprié est invité à le signaler par l'intermédiaire de la page contact. Reda BEHJAOUI n'assume aucune responsabilité quant aux informations publiées sur ces sites et les liens hypertexte ainsi fournis n'impliquent aucune caution concernant le contenu de ces sites.

Article 4.3. Newsletter & Formulaire contact

D'une façon générale, les Visiteurs peuvent visiter le Site sans avoir à renseigner d'informations ou de données à caractère personnel. Toutefois, dans le cas de l'inscription à la « Newsletter », des demandes via le formulaire de « Contact », des demandes d'inscriptions ou de préinscriptions aux FEL et au FEP, le Visiteur doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel. Les conditions de la Politique de confidentialité de Reda BEHJAOUI sont alors applicables, notamment pour l'exercice par les Visiteurs de leurs droits.

En cas d'abonnement à la newsletter, les Visiteurs peuvent demander à ne plus la recevoir soit en y faisant opposition selon les conditions de la politique de confidentialité, soit en suivant les instructions figurant en fin de chacun de ces messages, lorsque les Visiteurs les reçoivent.

Article 4.4. Disponibilité du Site

Reda BEHJAOUI met le Site à disposition des Visiteurs, sous réserve des aléas techniques et des plages de maintenance applicables. Les Visiteurs sont informés des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, Reda BEHJAOUI ne peut garantir une accessibilité permanente au Site et ne peut être tenue responsable des éventuels ralentissements ou indisponibilités. L'accès au Site est fourni dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les Visiteurs reconnaissent avoir conscience des caractéristiques techniques et des aléas relatifs aux temps de chargement, consultation ou autres transactions effectuées sur internet, la constitution même du réseau empêchant de connaître le débit du destinataire, le chemin emprunté par les données ou encore le taux de disponibilité de la bande passante. Les Visiteurs reconnaissent également qu'ils sont avertis des risques de failles relatives à la sécurité et à la confidentialité des données et contenus envoyés et reçus via internet.

Article n° 5. Protection des données à caractère personnel

Reda BEHJAOUI s'engage à respecter le droit applicable en France relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, i.e. la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi du 20 juin 2018 et complétée par son décret d'application du 1er août 2018, ainsi qu'au Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, Reda BEHJAOUI s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la Politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

Article 5.2. Sécurité et confidentialité du traitement

Reda BEHJAOUI, son personnel et ses sous-traitants prennent toute mesure nécessaire pour préserver et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel des Visiteurs et des Apprenants dans le cadre de la fourniture du Site et de l'exécution des FEL, et notamment à ne rendre accessibles et consultables les données à caractère personnel qu'aux seuls personnels de Reda BEHJAOUI et de ses Partenaires sous-traitants dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Reda BEHJAOUI et ses sous-traitants s'engagent à implémenter tout dispositif de sécurité conforme aux normes en vigueur, permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel contre les risques d'intrusion, de fuite, de détournement ou de corruption.

Article n° 6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Site, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de Reda BEHJAOUI et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de Reda BEHJAOUI, sans qu'aucune des stipulations des CGU du Site ne puisse être interprétée comme créant ou transférant le moindre droit de propriété aux Visiteurs ou à tout tiers.

Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant de ce Site (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de Reda BEHJAOUI.

Article 6.1. Limitation d'utilisation

Conformément à l'article L. 122-5, alinéa premier, du Code de la Propriété Intellectuelle, la reproduction d'un élément du site à des fins personnelles et pour un usage privé est autorisée, ce qui exclut expressément toute réutilisation à titre commercial et toute transmission à un tiers quel qu'il soit. Le Visiteur est informé que toute utilisation non autorisée de tout ou partie du Site est susceptible de poursuites, et s'interdit toute communication aux tiers ou toute réutilisation à d'autres fins que sa formation.

La mise à disposition du Site n'emporte pas l'autorisation pour les Visiteurs d'utiliser les marques et les signes distinctifs de Reda BEHJAOUI, de ses partenaires, prestataires et sous-traitants, ni de tout contenu protégé par des droits de propriété intellectuelle. Toute appropriation ou utilisation non autorisée de tout ou partie du Site, des marques ou des signes distinctifs mentionnés ci-dessus engage la responsabilité du Visiteur envers Reda BEHJAOUI, nonobstant tout recours de Reda BEHJAOUI.

Toute utilisation du Site autre que celle autorisée par les présentes CGU est interdite. À ce titre, les Visiteurs s'interdisent de procéder à toute reproduction provisoire ou permanente de tout ou partie du Site, par quelque moyen que ce soit. En outre, est interdite toute diffusion, distribution, mise à disposition directe ou indirecte de tout ou partie du Site au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que toute traduction, adaptation, arrangement ou modification du Site, notamment en vue de la création d'un service similaire. De même, sont interdites l'extraction ou la réutilisation d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données utilisées par le Site.

Article n° 7. Responsabilité

Reda BEHJAOUI s'engage à mettre à disposition le Site et à fournir des informations pertinentes dans le cadre d'une obligation de moyens. Les Visiteurs utilisent le Site à leurs propres risques. La responsabilité de Reda BEHJAOUI ne peut être engagée quant à d'éventuelles erreurs ponctuelles et inopinées pouvant survenir sur le Site. Reda BEHJAOUI invite tout Visiteur qui constate une erreur à la signaler à Reda BEHJAOUI via la page de contact.

Chacune des parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses prestataires et sous-traitants éventuels et causant un dommage à l'autre partie, dans les conditions des présentes. Elles s'engagent à ne pas faire du Site et des Contenus un usage contraire au droit applicable aux communications électroniques, ni à apporter leur concours à un tel usage.

Quelle que soit la FEL ou la FEP en cause et en toute hypothèse, Reda BEHJAOUI ne saurait en aucun cas être tenue responsable d'éventuels préjudices indirects des Consommateurs, du Professionnel, des Apprenants ou de tiers, et notamment de toutes pertes de données, de clientèle ou de prospects, perte de chance, manque à gagner, augmentation de coûts, action ou réclamation engagée par un tiers contre le Professionnel, le Consommateur ou les Apprenants, absence ou de faible réponse à une prospection commerciale, sans que cette liste soit limitative. En cas de manquement de Reda BEHJAOUI prouvé par le Professionnel, le Consommateur ou l'Apprenant, la responsabilité de Reda BEHJAOUI pour dommages directs prouvés par ces derniers est limitée au prix de la FEL ou la FEP concernée.

En outre, en cas de litige, Reda BEHJAOUI peut valablement administrer la preuve des actions et des validations du Professionnel, des Apprenants et des Consommateurs à l'aide des logs de connexion, relevés et autres éléments reçus, générés ou conservés par Reda BEHJAOUI qui seuls feront foi, ce que le Professionnel, les Apprenants et les Consommateurs reconnaissent.

En toute hypothèse, Reda BEHJAOUI se réserve le droit d'interrompre la ou les FEL ainsi que l'accès au Site et/ou de supprimer les contenus litigieux de ses serveurs ou ceux de son partenaire, sans préavis ni indemnité aux Visiteurs, nonobstant la faculté pour Reda BEHJAOUI de poursuivre l'indemnisation de ses éventuels préjudices.

Article n° 8. Confidentialité

La consultation du Site n'est pas couverte par une obligation de confidentialité, mais les échanges avec les équipes de Reda BEHJAOUI, notamment suite à l'utilisation de la page contact ou les demandes d'inscriptions ou de pré-inscriptions sur le Site, ont le caractère d'Informations Confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les Informations Confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGU ; et (iii) n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGU. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Apprenants de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des Informations Confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de consultation du Site et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant et, en toute hypothèse.

Reda BEHJAOUI s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants (routeurs, DSP, etc.) des conditions de sécurité et de confidentialité des Informations Confidentielles hébergées, et s'assure de la mise en œuvre de mesures de sécurité physiques, logiques, et des restrictions d'accès nécessaires, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Article n° 9. Divers

Article 9.1. Force majeure

En cas de force majeure, les obligations de Reda BEHJAOUI relatives au Site seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les cas d'introduction frauduleuse sur le système informatique et/ou de piratage des données de Reda BEHJAOUI.

Article 9.2. Sous-traitance

Reda BEHJAOUI recours à des Partenaires pour la fourniture de tout ou partie du Site, et notamment à un hébergeur. En conséquence, il est convenu que Reda BEHJAOUI peut confier à un sous-traitant tout ou partie des prestations stipulées dans les présentes CGU, et recourt à des professionnels fournissant des prestations conformes à l'état de l'art. Reda BEHJAOUI reste toutefois responsable envers les Visiteurs des prestations sous-traitées, dans les conditions de l'article « Responsabilité » ci-devant.

Article n°9.3. Autres

Les CGU expriment l'intégralité des obligations et de l'accord entre les parties et se substituent à tous autres accords, écrits ou oraux, concernant son objet. Reda BEHJAOUI se réserve le droit de modifier à tout moment la teneur des présentes CGU pour prendre en compte toute modification technique ou réglementaire applicable au Site, sans préavis. Les Visiteurs en sont informés via le Site.

En cas de nullité d'une stipulation des CGU, les autres stipulations resteront en vigueur. Les parties s'entendront alors pour adopter une nouvelle stipulation qui se substituera à la disposition concernée.

Le fait pour l'une des parties de ne pas exiger l'application d'une clause quelconque des CGU ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits qu'elle tient des CGU.

Reda BEHJAOUI se réserve la possibilité de céder tout ou partie de ses obligations à tout tiers de son choix. En outre, les CGU ne comportent aucune exclusivité, Reda BEHJAOUI restant libre de mettre tout service du catalogue Reda BEHJAOUI à disposition d'autres clients que les Visiteurs, directement ou indirectement, sans restriction.

Reda BEHJAOUI fait élection de domicile à son adresse dans les présentes CGU.

Article n° 10. Droit applicable

Les CGU sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGU pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGU sera porté devant le tribunal compétent de Reda BEHJAOUI, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.